

## DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

**59 % des femmes en région Centre-Val de Loire se font dépister régulièrement !**

**Des résultats encourageants, une participation à renforcer pour atteindre l'objectif de 80 % et garantir l'égalité d'accès au dépistage.**

Le programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus a été mis en place en 2019. Il s'adresse à toutes les femmes entre 25 et 65 ans, y compris les femmes enceintes, les femmes ménopausées et les femmes vaccinées contre les infections à HPV.

Les chiffres du cancer du col de l'utérus en France :

**3 159**

nouveaux cas de cancer du col de l'utérus en 2023

**836**

décès en 2022

**55** ans

âge médian au diagnostic

**32 000**

lésions pré-cancéreuses\*/an

### Participation au dépistage du cancer du col de l'utérus

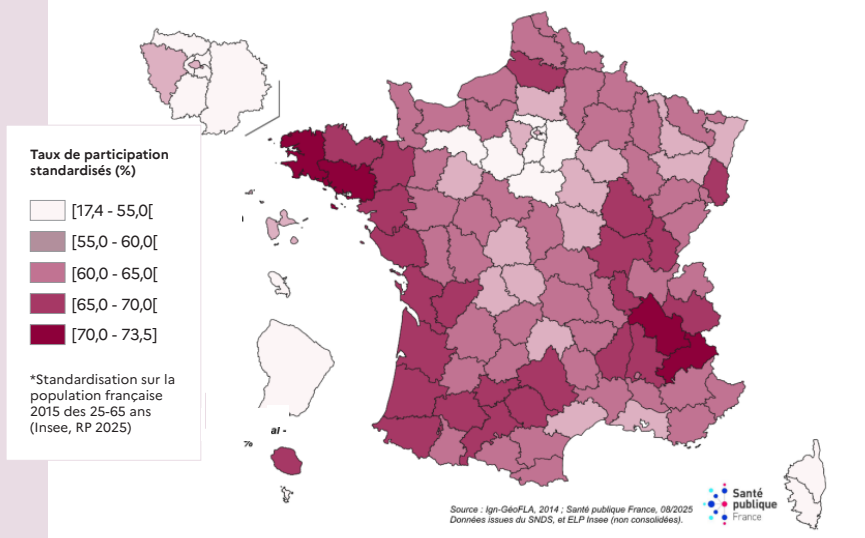
Le taux de femmes réalisant un dépistage pour le cancer du col de l'utérus à l'échelle nationale en 2024 est de 60,9 % en augmentation constante depuis 2020 mais reste toujours inférieur au seuil européen acceptable de 70 %.

Depuis 2023, la participation a progressé dans toutes les tranches d'âge, y compris chez les 60-65 ans (+4,8 points).

La région CVL se situe au 11<sup>e</sup> rang sur les 13 régions de métropole, en augmentation constante depuis 2020 avec un taux de participation à 59 % (+5,1 points par rapport à 2023).

Programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. Taux de participation départementaux standardisés\*, France entière 2024

Carte 1. Programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. Taux de participation départementaux standardisés\*, France entière, 2024



Taux de participation au dépistage du cancer du col de l'utérus en 2024

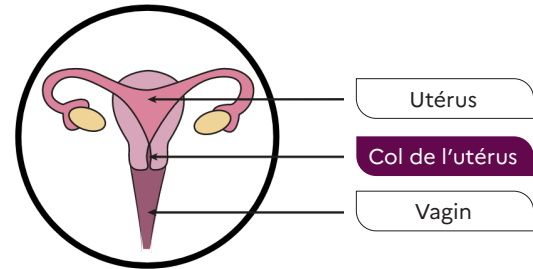
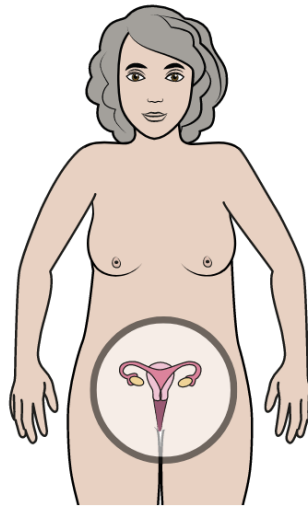
<b>Cher</b>	62,5 %
<b>Eure-et-Loir</b>	54,8 %
<b>Indre</b>	58,7 %
<b>Indre-et-Loire</b>	62,7 %
<b>Loir-et-Cher</b>	64 %
<b>Loiret</b>	54,8 %
<b>CVL</b>	59 %
<b>France</b>	60,9 %

## Le dépistage du cancer du col de l'utérus

Le dépistage repose sur un prélèvement au niveau du col de l'utérus (prélèvement cervico-utérin, appelé « frottis »). Quel que soit l'âge de la femme, le prélèvement au niveau du col de l'utérus réalisé par le professionnel de santé est le même. En fonction de l'âge de la femme, c'est l'analyse de ce prélèvement au laboratoire qui varie :

➔ Avant 30 ans le laboratoire recherche des cellules anormales sur le prélèvement (examen cytologique).

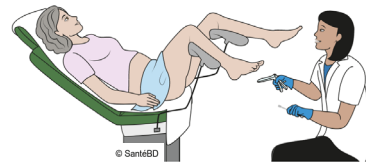
➔ Après 30 ans, le laboratoire recherche la présence d'un papillomavirus humain à haut risque oncogène (test HPV-HR).



@santé BD

### Dépistage entre **25** et **65** ans Prélèvement cervico-utérin («frottis») réalisé par :

- ➔ Médecin généraliste
- ➔ Gynécologue
- ➔ Sage-femme
- ➔ Centre d'examen de santé
- ➔ Centre de santé sexuelle (anciennement CPEF)
- ➔ Laboratoire de biologie médicale



#### Entre **25** et **29** ans

Le laboratoire recherche des cellules anormales sur le prélèvement (examen cytologique)

2 dépistages à 1 an d'intervalle  
puis 3 ans après si les résultats  
sont normaux

#### Entre **30** et **65** ans

Le laboratoire recherche la présence  
du papillomavirus (test HPV-HR)

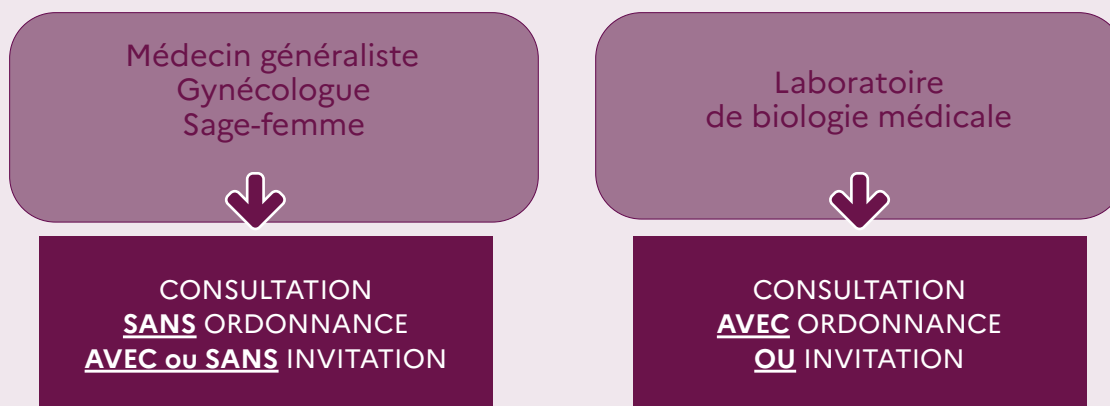
1 dépistage 3 ans après le dernier  
examen cytologique normal puis tous  
les 5 ans

Avant 25 ans et après 65 ans, le dépistage n'est pas recommandé de façon systématique. Il peut être proposé par un médecin en fonction des antécédents de la femme.

## COMMENT FAIRE SON DÉPISTAGE ?

Les femmes peuvent consulter **directement** leur médecin généraliste, gynécologue ou une sage-femme sans ordonnance ni invitation (la femme pourra présenter son invitation au professionnel si elle l'a reçue mais elle n'est pas obligatoire). Les professionnels pourront réaliser le prélèvement cervico-utérin qui sera ensuite envoyé au laboratoire pour analyse.

Certains laboratoires de biologie médicale peuvent aussi réaliser le prélèvement cervico-utérin. Dans ce cas, la femme doit se présenter soit avec une ordonnance soit avec son invitation. Une fois le prélèvement réalisé, le laboratoire l'analysera.



Les femmes qui ne se font pas dépister selon les intervalles de temps recommandés reçoivent un courrier les invitant à consulter leur gynécologue, médecin généraliste, une sage-femme ou à se rendre dans un laboratoire de biologie médicale pour réaliser ce dépistage. Dans ce cadre, l'analyse du test de dépistage est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

## Pourquoi se faire dépister est important ?

À un stade précoce, un cancer du col de l'utérus se développe souvent sans provoquer de symptôme particulier. Quand des signes apparaissent, le cancer est souvent diagnostiqué à un stade avancé, et donc plus difficile à traiter. C'est la raison pour laquelle un suivi gynécologique et des tests de dépistage réguliers sont indispensables pour détecter un cancer de façon précoce.

Le dépistage permet de repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus, de les surveiller ou de les soigner et ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer. Grâce au dépistage, 90 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités.

Plus un cancer du col de l'utérus est détecté tôt, moins les soins seront lourds et plus ils permettront de préserver la fertilité.

## Des possibilités de dépistage près de chez vous !

Le dépistage peut être fait tout au long de l'année par les professionnels de santé : médecin généraliste, gynécologue, sage-femme, laboratoire de biologie médicale.

En complément, des actions sont menées par les acteurs de la santé afin de faciliter l'accès au dépistage du cancer du col de l'utérus en région Centre-Val de Loire :

Retrouvez les actualités près de chez vous en scannant le QR code →



## La vaccination contre les papillomavirus (HPV)

La vaccination contre les HPV protège contre 90 % des HPV responsables du cancer du col de l'utérus. Malgré une poursuite de la progression de la couverture vaccinale 2 doses chez les jeunes filles de 16 ans entre 2023 et 2024 (nées respectivement entre 2007 et 2008), la couverture vaccinale reste faible en France, inférieure à l'objectif de couverture vaccinale de 80 % fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers à l'horizon 2030.

La couverture vaccinale des jeunes filles de 16 ans est estimée à 48 % en 2024, soit une augmentation de 3,3 points par rapport à 2023.

La couverture vaccinale 2 doses à 16 ans pour les garçons est estimée à 24,5 % en 2024, soit une augmentation de 8,7 points par rapport à 2023.

La région Centre-Val de Loire se situe au 6<sup>e</sup> rang sur les 13 régions de la métropole avec 51 % de jeunes filles de 16 ans vaccinées en 2024 et au 7<sup>e</sup> rang avec 25,6 % de jeunes garçons de 16 ans vaccinés en 2024.

### Couverture vaccinale 2 doses à 16 ans - 2024

	F	H
<b>Cher</b>	50,5 %	24,6 %
<b>Eure-et-Loir</b>	46,8 %	23,4 %
<b>Indre</b>	48,8 %	23,8 %
<b>Indre-et-Loire</b>	58,7 %	32,1 %
<b>Loir-et-Cher</b>	53,8 %	24,8 %
<b>Loiret</b>	46,7 %	22,7 %
<b>CVL</b>	51 %	25,6 %
<b>France</b>	48 %	24,5 %

## PRÉVENIR

# 90 %

**DES INFECTIONS PAR HPV À L'ORIGINE DES CANCERS GRÂCE À LA VACCINATION RECOMMANDÉE DÈS 11 ANS**

## PLUS DE

# 6 millions

**DE DOSES PRESCRITES EN FRANCE ET PLUS DE 300 MILLIONS DANS LE MONDE DEPUIS PLUS DE 10 ANS**

**OBJECTIF\* : ATTEINDRE 80 % DE COUVERTURE VACCINALE D'ICI 2030**

\* fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030

## NOUVEAU !

Elargissement de la cohorte de rattrapage de la vaccination contre les HPV chez les hommes et les femmes, jusqu'à 26 ans révolus (recommandations de la HAS du 13 mai 2025).

**Remboursement entre 20 et 26 ans possible depuis le 12 décembre 2025.**

## Qui peut vacciner ?



Plusieurs professionnels de santé peuvent vacciner contre les HPV :

- Médecin
- Pharmacien
- Sage-femme
- Infirmier
- Centre de vaccination

Chaque dose de vaccin est prise en charge à 65 % par les caisses d'assurance maladie. Le reste est généralement remboursé par les organismes complémentaires (mutuelle...) ou pour les personnes n'ayant pas de complémentaire par la Ligue contre le Cancer dans les départements du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher. Pour les personnes qui bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS), il n'y a rien à payer.

**La vaccination est gratuite dans les centres de vaccination.**

Depuis la rentrée scolaire 2023, la vaccination contre les HPV est proposée gratuitement dans les collèges publics et les collèges privés volontaires aux élèves dès la 5<sup>e</sup>, avec l'autorisation de leurs parents, ainsi qu'aux adolescents en situation de handicap accueillis au sein des établissements et services médico-sociaux, dans les mêmes conditions depuis 2024.

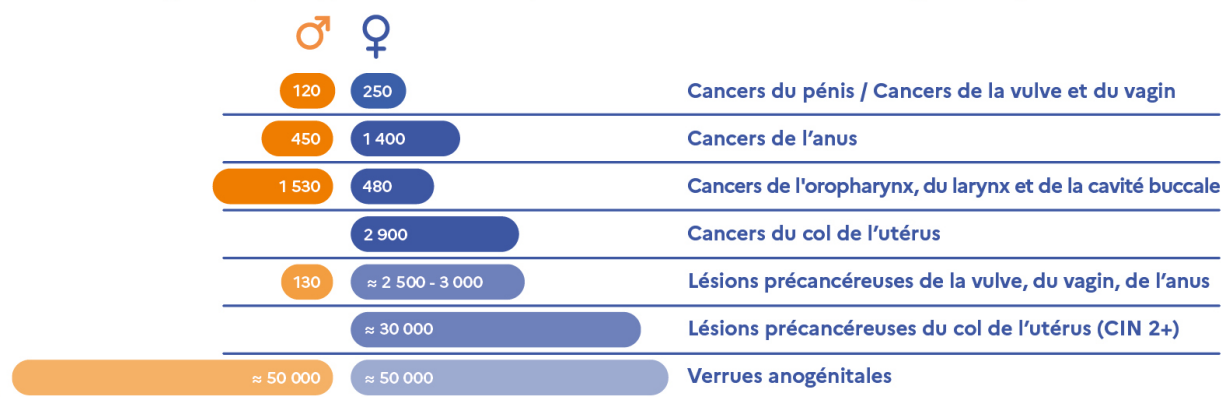
## Pourquoi la vaccination est-elle importante ?

Les infections à HPV sont des infections sexuellement transmissibles (IST) très fréquentes. Ce virus se transmet par contact cutané direct, le plus souvent lors de rapports sexuels, avec ou sans pénétration. Près de 80 % des femmes et des hommes seront infectés par le virus HPV au cours de leur vie. La plupart des infections ont lieu lors des premiers rapports sexuels.

Le plus souvent, les infections HPV sont asymptomatiques et disparaissent spontanément grâce à notre système immunitaire. Dans environ 90 % des cas, le virus HPV aura disparu dans les 2 ans.

Dans certains cas, une infection peut persister plus longtemps et évoluer en lésions précancéreuses. Si les lésions précancéreuses ne sont pas traitées, elles peuvent, à leur tour, évoluer en cancer.

Nombre de maladies HPV-induites chez les femmes et les hommes en France (d'après les registres des cancers, 2018, pour les cancers et d'après Shield et al., Hartwig et al., 2015, pour les lésions précancéreuses et verrues anogénitales).



### Sources :

#### Institut National du Cancer :

<https://www.cancer.fr/toute-l-information-sur-les-cancers/se-faire-depister/les-depistages/depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus/pourquoi-se-faire-depister>

<https://leseclairages.cancer.fr/vaccination-contre-les-hpv-le-point-sur-les-infox/>

#### Santé publique France :

Participation au programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. Année 2024 et évolution depuis 2017. Bulletin. Édition nationale. Novembre 2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 10 p.

<https://odisse.santepubliquefrance.fr/pages/accueil/?flg=fr-fr>

### Ressources utiles :

#### CRCDC-CVL :

<https://www.depistage-cancer.fr/centre/>

<https://www.facebook.com/Depistagedescancers.CVL>

### Contacts :

Antenne 18	Antenne 28	Antenne 36	Antenne 37	Antenne 41	Antenne 45
Aurélie CHANQUOY	Christelle BUSLOUP	Magali GOBIN	Emilie VIGNIER	Karine VAILLANT	Savine MOREAU
<a href="mailto:a.chanquoy@depistage-cancer.fr">a.chanquoy@depistage-cancer.fr</a>	<a href="mailto:c.busloup@depistage-cancer.fr">c.busloup@depistage-cancer.fr</a>	<a href="mailto:m.gobin@depistage-cancer.fr">m.gobin@depistage-cancer.fr</a>	<a href="mailto:e.vignier@depistage-cancer.fr">e.vignier@depistage-cancer.fr</a>	<a href="mailto:k.vaillant@depistage-cancer.fr">k.vaillant@depistage-cancer.fr</a>	<a href="mailto:s.moreau@depistage-cancer.fr">s.moreau@depistage-cancer.fr</a>
07.81.90.67.38	07.49.70.23.36	07.69.33.48.37	07.66.04.87.24	07.66.15.46.94	07.49.38.89.33